

Enquête publique relative au déclassement d'une emprise
publique en vue d'un échange foncier sur la commune de Port-
Jérôme-sur-Seine

L'enquête publique se tiendra du 16 novembre 2026 9h00 au 7 décembre 2026 17h00.

Afin de régulariser l'emprise foncière du chemin rural n°5 reliant la rue Maryse Bastié à l'impasse du Bois, la Ville a, dans un premier temps, souhaité acquérir une bande de terrain d'environ 381 m², appartenant à la SCI DE LA BERGERIE, afin de rétablir le tracé du chemin dans son emprise réelle.

Au cours des échanges engagés avec le propriétaire, les parties sont convenues, d'un commun accord, qu'un échange foncier sans soulte constituait la solution la plus adaptée. En effet, la SCI DE LA BERGERIE, également propriétaire des parcelles cadastrées section B n°449 et n°450, a exprimé le souhait d'acquérir une bande de terrain située le long de sa propriété afin d'en agrandir le jardin.

Il est ainsi envisagé d'échanger une emprise d'environ 131 m², correspondant à une partie de la voie communale devenue sans utilité pour la circulation publique, contre une bande de terrain d'environ 381 m² à extraire de la parcelle cadastrée section B n°1411 appartenant à la SCI DE LA BERGERIE, nécessaire au rétablissement et à la régularisation du tracé du chemin rural n°5.

Préalablement à cet échange, il est nécessaire de procéder au déclassement de cette emprise d'environ 131 m² issue du domaine public communal. Conformément aux dispositions du Code de propriété des personnes publiques, ce déclassement est soumis à enquête publique.

Par arrêté municipal n°xxx du XX octobre 2026 il a été désigné Monsieur Benoit VARIN, en qualité de Commissaire enquêteur. Madame le Maire a également déterminé la durée ainsi que les modalités de cette enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Maison du Patrimoine, 4 place du Champ de Foire – Notre-Dame-de-Gravenchon 76330 Port-Jérôme-sur-Seine, aux jours et heures d'ouvertures au public suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h)

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance sur place du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Maison du Patrimoine, Place du Champ de Foire à Port-Jérôme-sur-Seine pour recevoir les observations et les propositions aux jours et heures suivants :

- Le lundi 16 novembre 2026 de 9h à 12h
- Le lundi 7 décembre 2026 de 14h00 à 17h



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

2

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera disponible en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la ville : www.pj2s.fr

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : commissaire.enqueteur@pj2s.fr ou par courrier à l'adresse du siège de l'enquête : Monsieur le commissaire Enquêteur, mairie – BP29 Notre-Dame-de-Gravenchon 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE. Les observations et propositions transmises par courriel ou courrier seront annexées au registre papier.

Le présent avis servira de parution dans la presse et sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique sur site ainsi qu'à la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de Port-Jérôme-sur-Seine son rapport, et ses conclusions motivées.